

ARRÊTÉ

N° : 2025-07

Exécutoire le : 05 FEV. 2025

Publié / Notifié le : 05 FEV. 2025

Visé le : 05 FEV. 2025

ADMINISTRATION GENERALE

**Arrêté portant délégation de fonction et de signature à M. Thibaut GUIGUE
Optimisation foncière**

Le Président,

- Vu le procès-verbal du conseil communautaire de Grand Lac en date du 15 juillet 2020, relatif à l'élection du Président de Grand Lac,
- Vu le procès-verbal du conseil communautaire de Grand Lac en date du 15 juillet 2020, relatif à l'élection des Vice-Présidents de Grand Lac,
- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 5211-9 et L. 5211-10, autorisant le Président d'une communauté d'agglomération à donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation d'une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Vice-présidents,
- Vu l'arrêté n°2020-31 en date du 27 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature à M. Thibaut GUIGUE (Urbanisme, Habitat, Logement social, Politique de la Ville),
- Vu l'arrêté n°2021-13 en date du 1^{er} mars 2021 portant délégation de fonction et de signature à M. Thibaut GUIGUE (Foncier),

Considérant la structuration d'une Direction des Affaires Juridiques à Grand Lac, regroupant les services Assemblées, Juridique, Assurances et Procédures foncières et Commande publique,

Considérant la volonté de déployer une politique en matière d'optimisation foncière, portée par le service Planification - Urbanisme,

Considérant la dissociation du service Foncier, les procédures foncières intégrant les Affaires Juridiques et l'Optimisation foncière intégrant le service Planification - Urbanisme,

Considérant la nécessité d'assurer le bon fonctionnement de Grand Lac,

ARRETE :

ARTICLE 1 : DELEGATION DE FONCTION

Monsieur Thibaut GUIGUE, 11^{ème} Vice-président de Grand Lac, est délégué, sous mon contrôle et mon autorité, à l'optimisation foncière.

Monsieur Thibaut GUIGUE pourra notamment présenter au Bureau les travaux effectués dans le cadre de sa délégation et présenter en conseil communautaire les rapports relatifs à la délégation précitée.

ARTICLE 2 : DELEGATION DE SIGNATURE

Il est donné délégation de signature à Monsieur Thibaut GUIGUE afin de procéder à la signature de tout acte se rattachant à la délégation de fonction précitée et ne relevant pas des procédures foncières, y compris ceux ayant été autorisés ou délégués par les assemblées communautaires (à l'exception des devis et marchés publics), et notamment les convocations, courriers, avis, déclarations, formulaires, attestations, certificats administratifs.

ARTICLE 3 : ABROGATION DE L'ARRÊTE N°2020-13

Le présent arrêté abroge l'arrêté n°2021-13 en date du 1^{er} mars 2021.

L'arrêté n°2020-31 en date du 27 juillet 2020 est maintenu.

ARTICLE 4 : NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à :

- M. le Préfet de la Savoie,
- M. le Receveur,
- M. Thibaut GUIGUE

Cet arrêté, une fois exécutoire, pourra être contesté :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun 38 000 GRENOBLE).

Aix-les-Bains, le 4 février 2025

Le Président,
Renaud BERETTI



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Arrêté 2025-07 portant délégation de fonction et de signature à M. Thibaut GUIGUE - Optimisation foncière - -

Date de transmission de l'acte : 05/02/2025

Date de réception de l'accusé de
réception : 05/02/2025

Numéro de l'acte : ar679 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20250204-ar679-AI

Date de décision : 04/02/2025

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Actes individuels

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.5. Delegation de signature
5.5.2. Autres